

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 août 2014

L'an deux mille quatorze, le dix neuf août à 19 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **TROUILHET Georges**, Maire.

La séance est ouverte à 19 heures

PRÉSENTS :

COUTURIER Christian
DELACOCY Éric
GRIGT Michel
LAFFARGUE Thérèse
MINJOU Jacqueline
TROUILHET Georges

CUESTA Guy
de LAPPARENT Alain
LANGLA Robert
LARCHER Christelle
NAULÉ Jean

ABSENTS :

BONNAFOUX Stéphan
ESCOS Julien
LASSERE Nicole
MALHERBE Dominique

Procuration

GRIGT Michel
MALHERBBE Dominique
TROUILHET Georges
Aucune

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier procès-verbal
- Questions orales des conseillers.
- Avant-projet cantine
- Achat mobilier école
- Achat 25 médailles de Maslacq
- Utilisation salle socio-culturelle (K'Danse)
- PLU de Castetner
- Association « Les copains de Maxime »
- Encaissement d'un chèque

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire Alain de LAPPARENT

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE :

Lecture du compte rendu de la séance du 17 juillet 2014 est donnée à l'Assemblée Il est approuvé à l'**unanimité**.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Jean NAULÉ et Éric DELACOCY souhaitent intervenir
L'Assemblée décide que ce soit en fin de séance.

DROIT DE PRÉEMPTION :

L'Assemblée est informée que le droit de préemption n'a pas été exercé sur la vente :

- Copropriétaires LAPLACE/ LAPLACE Bernard

2014/08/01 APS CANTINE

Les conseillers municipaux ont reçu le 5 août par courriel l'Avant-Projet Sommaire concernant la construction du restaurant municipal.

Monsieur le Maire fait un historique des difficultés rencontrées :

- Quand le Conseil Municipal a décidé de créer le bâtiment, les crédits du parking de l'école étaient affectés par la CCLO

- M. le Maire a demandé le report des travaux, qui lui a été refusé dans un premier temps
- L'architecte qui désire implanter la cantine dans un ensemble cohérent a demandé à ce qu'une nouvelle rencontre avec la CCLO ait lieu.
- La réunion a été très tendue et finalement les travaux sont stoppés jusqu'en juin 2015.

L'avant-projet a été monté dans la précipitation pour pouvoir déposer rapidement le permis de construire, (dans le but de tenter de terminer la construction pour la rentrée 2015) ce qui explique les erreurs relevées par certains conseillers. L'Avant-Projet Définitif entrera dans le détail de l'aménagement intérieur et apportera les corrections nécessaires.

Au vu de ces explications, le Conseil Municipal, invité à se prononcer, accepte l'avant-projet.

VOTE : Unanimité

2014/08/02 Achat mobilier école

Les travaux de rénovation du bureau et de la salle de réunion de l'école sont achevés .
Ces nouveaux locaux pour être utilisés au mieux devraient être dotés de mobiliers.

Un achat serait souhaitable de :

- 1 armoire à rideaux de 1.20 m x 1.35 m
- 1 armoire à rideaux de 1.00 m x 1.35 m

Le tout pour un montant TTC de 747.85 €

Cet achat n'ayant pas été prévu lors du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal décide de procéder à cet achat et d'établir une Délibération Modificative du Budget en conséquence.

VOTE : Unanimité

2014/08/03 Achat d'un réassortiment de médailles de Maslacq

Lors de chaque mariage sur la commune, une médaille de Maslacq est remise aux époux.

La société PICHARD-BALME qui avait fourni ces médailles en 1995, possède toujours le moule nécessaire à la réalisation de nouvelles médailles. Un devis a été demandé pour 25 médailles en réassort de diamètre 70 en bronze florentin.

Le montant du devis est de 812.70 €.

Le Conseil décide d'effectuer cet achat.

VOTE : Unanimité

2014/08/04 Utilisation de la salle socio-culturelle

La Présidente de l'association K'Danse nous a fait parvenir un courrier dans lequel elle confirme sa demande concernant l'utilisation de la salle socioculturelle

- le lundi soir de 19 heures à 21 heures
- le mardi de 19 heures à 20 heures.

Le Conseil invité à se prononcer sur ces horaires accepte à l'unanimité en soulignant simplement que des concessions seront nécessaires les jours où une rencontre de l'Amassade aura lieu dans l'après-midi (trois à quatre fois/an)

VOTE : Unanimité

2014/08/05 PLU de Castetner

La Municipalité de Castetner, par délibération en date du 16 juillet 2014, a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. La commune de Maslacq peut être associée à cette procédure, le Conseil Municipal invité à se prononcer, le souhaite.

VOTE : Unanimité

2014/08/06 Association « les copains de Maxime »

Une association vient de se créer afin de soutenir et venir en aide à un jeune Maslacquais atteint d'une grave maladie. Cette association nous a fait parvenir un courrier ainsi que ses statuts dont vous avez eu copie.

Un large débat s'instaure sur

- La nature de l'aide que la commune peut apporter à une association dont le but est privé
- Le rôle éventuel du CCAS dont le Budget alimenté par la commune est très limité
- Les besoins dont l'association fait mention dans sa lettre
- Le dynamisme dont font preuve les responsables
- Le positionnement de l'association par rapport aux interventions de la CC Lacq Orthez

Le Conseil considère que

- dans un premier temps, pour répondre à l'urgence de la situation, la Municipalité peut
 - ✓ Mettre à disposition la salle socioculturelle gratuitement pour les manifestations qui répondent aux conditions d'utilisation de cet équipement
 - ✓ Faciliter la demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez
- dans un deuxième temps,
 - ✓ inviter l'association une fois inscrite, à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la commune selon les règles habituelles
 - ✓ réfléchir avec ses membres à la meilleure façon d'impliquer le Centre d'Action sociale (sachant que les aides financières locales seront forcément très limitées par rapport aux besoins).

VOTE : Unanimité

2014/08/07 Encaissement de chèque

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du fait qu'un chèque est arrivé en Mairie.

Il correspond à un remboursement de trop perçu de la société AXA pour un montant de 207.11 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à son encaissement.

VOTE : Unanimité

Questions orales des conseillers

Jean NAULE

Vitesse dans le village

- ✓ Il rappelle que les limitations de vitesse prescrites dans le village ne comportent pas d'aberrations, mais que c'est leur non-respect qui pose problème.
- ✓ Il informe que les contrôles de vitesse et de fréquence sur le trafic routier ont débuté et que des éléments statistiques qui nous seront fournis permettront au Conseil Général, en relation avec la commune de faire des propositions destinées à améliorer la situation

Epicerie

- ✓ La gérante lui a fait part de son étonnement d'avoir lu dans le dernier compte rendu du Conseil «Il est difficile à une petite épicerie de ce type d'avoir une diversification suffisante des produits pour fidéliser une clientèle sans être dans une franchise, mais cette décision lui appartient » et lui a indiqué avoir tenté d'entrer dans une franchise, sans succès.

Le Conseil prend acte de cette information dont il n'avait pas connaissance et souligne que ces propos correspondaient à la réalité économique qu'il perçoit et ne constituaient en rien un jugement de valeur sur la gestion actuelle.

Éric DELACOCY

Matériel de jeu pour l'école

L'achat prévu a été suspendu, du fait que le matériel envisagé ne correspondait pas aux normes d'utilisation dans le cadre public. Une nouvelle réflexion est en cours.

Informations :

Néant